

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS

### D'ENCADREMENT D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)

#### Présentation du métier

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité au sein d'établissements et services dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale (art. L. 312-1 du CASF). Dans le respect de la définition du travail social (art D. 142-1-1 du CASF), il peut être amené à travailler dans une ou plusieurs unités d'intervention sociale.

Dans ses fonctions, il dispose d'autonomie, d'initiative et de responsabilités dont le degré varie selon sa position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation. Partie prenante de l'équipe de direction, il pilote l'activité de l'unité en organisant et évaluant la mise en œuvre de l'activité. Initiant des partenariats et impulsant le travail en réseau au service de l'activité de l'unité, il est garant du respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et notamment du projet personnalisé. Il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination des personnes et peut être amené à solliciter ou à collaborer avec leur entourage. Il s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale assure un rôle d'interface entre la direction et les équipes, entre plusieurs équipes et entre les équipes et les partenaires ou intervenants externes à l'unité. Il manage une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles et coordonne l'organisation du travail, assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale. Il favorise une réflexion éthique et une démarche réflexive au sein des équipes.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale gère les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale. Il est garant de l'application du cadre réglementaire, de l'évaluation des besoins matériels et techniques pour les équipes et les personnes. Il élabore et/ou exécute le budget prévisionnel de l'unité, en assure le suivi et rend compte de sa gestion. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service, crée les conditions de participation de l'équipe et des personnes dans les phases d'élaboration et d'évaluation du projet de l'unité. Il s'assure de la cohérence des orientations entre les deux niveaux de projets.

Il adapte et développe l'offre de services de l'unité d'intervention sociale en tenant compte de l'évolution des besoins des publics, du territoire, des recommandations de bonnes pratiques spécifiques au cadre d'intervention et des transformations des politiques publiques.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale développe et apporte une expertise technique qui repose sur la connaissance des publics, des politiques publiques, des secteurs d'intervention, des modes d'intervention, du territoire et de l'intervention sociale.